



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Présence de E171 dans les médicaments et les cosmétiques

Question écrite n° 20604

Texte de la question

Mme Aude Luquet alerte Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la présence du dioxyde de titane dans les médicaments et les cosmétiques pouvant être ingérés. Le Gouvernement a signé un arrêté interdisant l'utilisation du E171 à compter de 2020. Cet additif est utilisé comme colorant pour blanchir ou intensifier la brillance des produits alimentaires et cosmétiques ; celui-ci est soupçonné de faire peser des risques sur la santé qui amènent à appliquer aujourd'hui le principe de précaution. Si cette interdiction représente une avancée certaine, elle ne concerne que les produits alimentaires. Or le E171 est également présent dans plus de 4 000 médicaments ingérés quotidiennement et plus de 7 000 produits cosmétiques pouvant être ingérés tels que les dentifrices ou les baumes et rouges à lèvres. Si, concernant les produits cosmétiques, il est possible de ne pas les utiliser ou d'avoir recours à des alternatives, il n'en est pas de même pour les médicaments utilisés par des patients captifs de leurs traitements quotidiens. Il est possible, en conséquence, de s'interroger sur les effets à long terme d'une ingestion régulière et quotidienne de E171 pour des traitements à vie comme c'est le cas avec le diabète par exemple. Elle lui demande ainsi si la France entend prendre des dispositions pour appliquer le principe de précaution au dioxyde de titane présent dans l'ensemble des produits ingérés, au-delà des seules denrées alimentaires.

Données clés

Auteur : [Mme Aude Luquet](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (1^{re} circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20604

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [18 juin 2019](#), page 5501

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)